



Coefficient 150 après changement de poste coefficient 138

Par **patetmimi**, le **02/03/2013** à **00:30**

bonsoir routier depuis 14 ans dans la même entreprise j'étais au coefficient 150 entre temps j'ai été cariste pour la même entreprise et j'ai repris la route et depuis je suis au coefficient 138. Est ce que mon patron a eu le droit de ne pas me réattribuer mon coefficient 150 . Merci pour votre réponse . Cordialement

Par **Soso14**, le **18/03/2013** à **21:30**

Bonjour

Normalement ton coeff n aurait pas du changer... Ils n'ont pas le droit.

Cordialement

Soso14

Par **moisse**, le **19/03/2013** à **08:57**

bonjour

Dans quelles conditions se sont effectués les passages de Grand routier à cariste, puis de cariste à conducteur régional (ou petite distance).

Par **palmer**, le **01/04/2013** à **06:22**

comme le dit Soso14 Normalement ton coeff n'aurait pas du changer... Ils n'ont pas le droit. à la rigueur on peut vous faire faire le cariste sur une baisse d'activité mais au même coefficient ou alors vous licencier et embaucher un cariste.